

Arrêté ministériel n° 2024-392 du 5 juillet 2024 fixant les tranches de rémunération et les montants mensuels de l'allocation de rémunération unique versée aux fonctionnaires et agents de l'État et de la Commune à compter du 1er mai 2024

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	5 juillet 2024
Publication	Journal de Monaco du 12 juillet 2024 ^[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématiques	Protection sociale ; Fonction publique

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2024/07-05-2024-392@2024.10.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 12 juillet 2024

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2024/Journal-8703>